

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 2 octobre 2001 à 19 h 30, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur René Gélinas
Monsieur Claude Béland	Madame Johanne Harvey
Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Réjean Langlois
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Steve Martin
Monsieur Mario Champagne	Madame Nicole Périgny
Madame France Désaulniers	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Marc Dumont	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson

Monsieur Steve Martin est arrivé à 19 h 50.

AINSI QUE mesdames Sylvie Dupont-Simard et Sylvie Duchesne, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public est constatée.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Président

Secrétaire

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 112 1001 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1001-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.1 Interrogation sur le décrochage.
- 5.2 Lutte à la pauvreté.
- 5.3 Information sur la violence dans les écoles.
- 5.4 Information sur le Salon de la formation professionnelle.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 113 1001 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 18 septembre 2001 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 1001-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant ensuite aux sujets relatifs aux commissaires monsieur Maurice Poudrier réfère à un reportage télévisé portant sur le lien entre le décrochage scolaire et le quotient intellectuel des enfants. S'ensuivent des discussions au cours desquelles il est signalé le cas des élèves surdoués qui peuvent être sujet au décrochage scolaire. La direction des Services de l'enseignement aux jeunes madame Maryse Demers rappelle l'importance de respecter le rythme d'apprentissage de chacun des élèves. Il est aussi souligné que la réforme de l'Éducation apporte des méthodes d'apprentissage permettant de répondre aux besoins de chacun.

Monsieur le commissaire Steve Martin arrive à ce moment-ci soit à 19 h 50.

Poursuivant, madame la commissaire Danielle Bolduc fait référence à une lettre de la F.C.S.Q. portant sur la lutte à la pauvreté. Madame Bolduc s'enquiert notamment de l'application du soutien alimentaire dans les écoles. Sur cette question, le directeur des Services complémentaires monsieur Pierre Larose fait le point sur les types de programmes offerts aux écoles. Madame Bolduc demande également si des modalités favorisant la lutte à la pauvreté sont appliquées pour les fournitures scolaires. Il est alors mentionné que la majorité des paiements se font au mois d'octobre, que chacune des écoles est sensibilisée au phénomène de pauvreté et que celles-ci en tiennent compte.

Président

Secrétaire

QUE, compte tenu de l'appréciation du conseil des commissaires quant aux impacts positifs vécus dans les écoles où le vouvoiement est implanté, ce rapport et la présente résolution soient portés à la connaissance des directions d'école et du comité de parents.

Adopté unanimement

Monsieur Pierre Larose complète l'article 7 de l'ordre du jour en donnant de l'information aux commissaires concernant les frais de surveillance en l'absence de transport scolaire.

Sur un autre sujet, le secrétaire général Me Serge Carpentier présente successivement des documents sur les délégations et représentations ainsi que sur les comités au sein de la commission scolaire. Il est convenu que ces documents seront analysés pour les fins de mise à jour et un suivi sera apporté à ce dossier. De même, des résolutions sont adoptées pour la désignation de représentants à des comités et de délégués.

Comité consultatif
de transport

RÉSOLUTION 116 1001 :

CONSIDÉRANT en référence à la Loi sur l'instruction publique, que chaque commission scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur le transport des élèves prévoit la composition des membres du comité consultatif de transport des élèves;

CONSIDÉRANT que parmi ces membres figurent notamment des représentants de la commission scolaire à savoir :

- le directeur général ou le directeur général adjoint;
- le responsable des Services du transport des élèves;
- un directeur d'une école;
- un représentant du comité de parents;
- deux commissaires;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'outre les personnes détenant les postes visés par le règlement qu'il y a lieu de désigner les commissaires et la direction d'école siégeant sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que les personnes suivantes soient désignées pour siéger sur le comité consultatif de transport des élèves à savoir :

- monsieur Serge Lafontaine, commissaire;
- monsieur Grégoire Rompré, commissaire;
- une direction d'école désignée par le directeur général;

Président

Secrétaire

QUE, de plus, la régisseuse du transport agisse à titre de personne ressource au besoin.

Adopté unanimement

Comités de relations de travail

RÉSOLUTION 117 1001 : CONSIDÉRANT, en référence aux conventions collectives applicables au personnel de soutien (S3) et au personnel professionnel (P1) que des comités de relations de travail sont formés;

CONSIDÉRANT que ces comités sont composés de représentants syndicaux et de représentants de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y a lieu de désigner les représentants de la commission scolaire à ces comités;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soient désignés les représentants de la commission scolaire aux comités de relations de travail, à savoir :

Comité de relations de travail pour le personnel professionnel

- le directeur des Services des ressources humaines ou son représentant;
- un cadre de services désigné par le directeur général;
- une direction d'établissement désignée par le directeur général;

Comité de relations de travail pour le personnel de soutien

- le directeur des Services des ressources humaines ou son représentant;
- un cadre de services désigné par le directeur général;
- une direction d'établissement désignée par le directeur général.

Adopté unanimement

Représentants au comité paritaire de consultation et au comité consultatif d'enseignantes et d'enseignants pour les E.H.D.A.A.

RÉSOLUTION 118 1001 : CONSIDÉRANT, en référence à la convention collective applicable au personnel enseignant (E1), qu'un comité paritaire de consultation est constitué pour chacun des ordres d'enseignement;

CONSIDÉRANT également qu'un comité consultatif d'enseignantes et d'enseignants pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage est formé;

CONSIDÉRANT que ces comités sont composés de représentants syndicaux et de représentants de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y a lieu de désigner les représentants de la commission scolaire;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soient désignés les représentants de la commission scolaire aux comités, à savoir :

Comité paritaire de consultation

- le directeur des Services des ressources humaines ou son représentant;
- un cadre de services désigné par le directeur général;
- une direction d'établissement du primaire et/ou du secondaire désignée par le directeur général;

Comité consultatif d'enseignantes et d'enseignants pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

- le directeur des Services des ressources humaines ou son représentant;
- un cadre de services désigné par le directeur général;
- une direction d'établissement du primaire et une direction d'établissement du secondaire désignées par le directeur général.

Adopté unanimement

Délégués et
substituts GRICS

RÉSOLUTION 119 1001 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires et que le contrat de participation stipule que la commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;

Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soit nommé délégué officiel de la Commission scolaire de l'Énergie à toute Assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents;

QU'en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel, le directeur des Services de l'informatique, monsieur Denis Émond, doit et est par la présente nommé délégué officiel substitut à toute Assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS avec le même mandat;

QUE la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'Assemblée générale de la Société GRICS ou d'un substitut.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Documents
Délégations et
représentations
et
Comités au sein de
la commission
scolaire

RÉSOLUTION 120 1001 :

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE
que soient déposés les documents suivants :

- Délégations et représentations Document 1001-05
- Comités au sein de la commission scolaire Document 1001-06

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires adoptent une résolution afin de modifier le nombre de représentants au conseil d'établissement de certaines écoles.

Écoles concernées
- Modifications au
nombre de
représentants aux
conseils
d'établissement
dans certaines
écoles

RÉSOLUTION 121 1001 :

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 80 0901,
que la Commission scolaire de l'Énergie a déterminé le
nombre de représentants aux conseils d'établissement des écoles et des centres (référence
document 0901-06);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le nombre de
représentants pour des écoles;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole
B.-Girard PROPOSE que le nombre de représentants au conseil d'établissement des écoles
ci-après décrites soit modifié comme suit :

École Centrale de La Tuque		Institutionnelle La Croisière – Plein Soleil – Primadel	
Parents	6	Parents	6
Enseignants	3	Enseignants	6
Professionnel	1	Professionnel	0
Soutien	1	Soutien	0
Service de garde	1	Service de garde	0
École forestière de La Tuque		École secondaire Champagnat	
Parents	2	Parents	6
Enseignants	4	Enseignants	3
Professionnel	0	Professionnel	1
Soutien	0	Soutien	2
Élèves	2		
Groupe socio économique et communautaire	2		
Représentants d'entreprises	2		

QUE, par suite, le document 0901-06 soit mis à jour en
tenant compte de ces modifications.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

En étant aux sujets relatifs aux Services des ressources humaines, le directeur de ces services monsieur Bertrand Rodrigue soumet des recommandations pour des engagements et l'acceptation d'un congé sabbatique à traitement différé. Les résolutions ci-après décrites sont alors adoptées.

Engagements

RÉSOLUTION 122 1001 : CONDISÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la commission scolaire doit combler plusieurs postes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également, l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du Ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- Patricia Lambert, technicienne en éducation spécialisée, poste à caractère cyclique de 12,5 hres/semaine à l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
- Marc Fournier, technicien en éducation spécialisée, poste à caractère cyclique de 25 hres/semaine à l'école secondaire Paul-Le Jeune;
- Lucie Boulianne, technicienne en éducation spécialisée, poste à caractère cyclique de 25 hres/semaine aux écoles Marie-Médiatrice et Jacques-Buteux;
- France Garceau, responsable en service de garde, poste à 35 hres/semaine à l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
- Mélanie Bourgouin, responsable en service de garde, poste à 35 hres/semaine à l'école Saint-Jean-Bosco de Grand-Mère;
- Dany Marcouiller, secrétaire de gestion, poste à 35 hres/semaine à l'école secondaire du Rocher de Grand-Mère;

QUE ces engagements soient effectifs à compter du 3 octobre 2001.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Engagements de
conseillers péda-
gogiques

RÉSOLUTION 123 1001 :

CONSIDÉRANT le départ d'un conseiller pédagogique en formation professionnelle pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé dans ce cas à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis une recommandation quant à l'engagement;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste de conseiller pédagogique en éducation des adultes;

CONSIDÉRANT que le service de l'éducation des adultes a formulé une recommandation pour l'engagement d'un conseiller pédagogique et que le Syndicat a donné son accord pour qu'il y ait une nomination directe;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du Ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- Réal Piché, conseiller pédagogique en formation professionnelle, poste de 35 hres/semaine, et ce, à compter du 15 octobre 2001;
- Gisèle Gilbert-Lafrenière, conseillère pédagogique à l'éducation des adultes, poste de 35 hres/semaine, et ce, à compter du 3 octobre 2001.

Adopté unanimement

Congé sabbatique

RÉSOLUTION 124 1001 :

CONSIDÉRANT que monsieur René Veilleux, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie, demande un congé sabbatique à traitement différé d'une demi-année, soit les 100 derniers jours de l'année scolaire 2003-2004, dans un plan de 3 ans, soit du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2004;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE d'accorder à monsieur René Veilleux ce congé sabbatique à traitement différé conformément à la convention collective.

Adopté unanimement

Par la suite et en référence aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier porte à l'attention des commissaires une recommandation pour la formation d'un comité de sélection pour le choix de professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement et d'aménagement de locaux au Carrefour Formation Mauricie. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Président

Secrétaire

RÉSOLUTION 125 1001 : CONSIDÉRANT que la demande de la Commission scolaire de l'Énergie pour l'agrandissement et l'aménagement de locaux au Carrefour Formation Mauricie a été acceptée par Monsieur François Legault, ministre de l'Éducation en date du 20 septembre 2001;

CONSIDÉRANT que, pour réaliser ce projet de construction, la Commission scolaire de l'Énergie se doit de procéder à la nomination de professionnels (architectes et ingénieurs);

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 12 du procédurier pour l'octroi de contrats de services professionnels pour la construction des immeubles adopté par la Commission scolaire de l'Énergie le 6 mai 1998, que la commission scolaire doit former un comité de sélection d'au moins trois membres dont le directeur des Services des ressources matérielles;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le comité de sélection soit composé des personnes suivantes :

Monsieur Jean-Yves Laforest	Président
Monsieur Serge Lafontaine	Commissaire
Monsieur Jean-Pierre Hogue	Directeur général
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des services des ressources matérielles

QUE, le cas échéant, le chargé de projet agisse à titre de personne-ressource auprès du comité de sélection.

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur Jean-Guy Trépanier soumet à l'acceptation des commissaires un projet de drainage et de réfection d'une partie du stationnement avant à l'école secondaire Paul-Le Jeune.

RÉSOLUTION 126 1001 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour l'exécution de travaux de drainage et de réfection d'une partie du stationnement avant de l'école secondaire Paul-Le Jeune, le tout en conformité avec les plans et devis préparés par la firme I.M.S., experts-conseils;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions et l'analyse de conformité de la firme I.M.S., experts-conseils;

CONSIDÉRANT que le budget réservé à ce projet n'est pas suffisant pour réaliser entièrement les travaux et, de ce fait, requiert le report à l'été prochain, des travaux d'asphaltage;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit retenue pour l'exécution des travaux de drainage et de réfection d'une partie du stationnement avant de l'école secondaire Paul-Le Jeune, la soumission révisée de l'entreprise Les Excavations Jovanex inc. au montant de 61 153,37 \$, taxes incluses;

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire, le contrat à intervenir entre les parties.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent après cela connaissance d'un résumé de correspondance reçue en date du 27 septembre 2001. Les résolutions ci-après décrites sont alors adoptées.

Proposition du nom de Grégoire Rompré pour siéger au conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

RÉSOLUTION 127 1001 :

CONSIDÉRANT que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec a consulté la commission scolaire quant à la formation de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT, particulièrement, que la régie régionale invite la commission scolaire à lui transmettre des propositions quant à des noms de personnes pour siéger sur le conseil d'administration compte tenu qu'une personne est choisie à partir d'une liste de noms fournie par les organismes représentatifs du secteur public de l'enseignement;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie suggère le nom de monsieur Grégoire Rompré pour siéger au conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Adopté unanimement

Candidature d'un représentant au conseil d'administration S.A.D.C. de la Vallée de la Batiscan

RÉSOLUTION 128 1001 :

CONSIDÉRANT que la Société d'aide au développement des collectivités de la Vallée de la Batiscan (S.A.D.C.) sollicitera sous peu les organismes notamment pour la mise en candidature d'un représentant au sein de son conseil d'administration pour le secteur éducation/main-d'œuvre;

Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie soumette la candidature de monsieur le commissaire Grégoire Rompré pour siéger au conseil d'administration de la S.A.D.C. de la Vallée de la Batiscan.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Réjean Gélinas
délégué à titre de
membre des délé-
gations S.A.D.C.
Centre-de-la-
Mauricie et le
Fonds La Prade
Saint-Maurice inc.

RÉSOLUTION 129 1001 : CONSIDÉRANT que les organisations, la S.A.D.C. Centre-de-la-Mauricie et le Fonds LaPrade Saint-Maurice inc., sollicitent la commission scolaire pour qu'elle délègue une personne ressource à titre de membre de ces corporations;

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie délègue monsieur Réjean Gélinas pour agir à titre de membre des corporations S.A.D.C. Centre-de-la-Mauricie et Fonds LaPrade Saint-Maurice inc..

Adopté unanimement

Dépôt d'un résumé
de correspondance
reçue

RÉSOLUTION 130 1001 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date du 27 septembre 2001, décrit sur le document 1001-07.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 21 h 35, il est procédé à une suspension de la séance du conseil des commissaires.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 131 1001 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause santé.

Adopté unanimement

À 21 h 55, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 132 1001 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit rouverte la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À la réouverture, le départ est constaté de monsieur le commissaire Réjean Langlois.

Des résolutions de félicitations sont ensuite adoptées.

Félicitations à
Jean-Yves
Laforest pour sa
nomination au
Comité de
transition de la
Ville de
Shawinigan

RÉSOLUTION 133 1001 : CONSIDÉRANT que la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, madame Louise Harel, a récemment confirmé la nomination de monsieur Jean-Yves Laforest, le président de la Commission scolaire de l'Énergie, pour agir à titre de membre du Comité de transition de la Ville de Shawinigan;

Président

Secrétaire

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Jean-Yves Laforest pour cette nomination.

Adopté unanimement

Félicitations à madame Julie Boulet – Députée du comté de Laviolette

RÉSOLUTION 134 1001 :
le comté de Laviolette;

CONSIDÉRANT que madame Julie Boulet a remporté les élections partielles tenues le 1^{er} octobre dernier dans

Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Julie Boulet pour son élection comme députée du comté de Laviolette.

Adopté unanimement

À 22 h 00, il est procédé à la tenue d'un huis clos.

Huis clos

RÉSOLUTION 135 1001 :
séance du conseil des commissaires.

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente

Adopté unanimement

À 23 h 10, il est successivement procédé à la réouverture de la séance au public et à la clôture de celle-ci.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 136 1001 :
des commissaires.

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil

Adopté unanimement

Clôture de la séance

RÉSOLUTION 137 1001 :
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire